



Fenetre en limite de propriete

Par scobida, le 06/03/2009 à 01:13

Bonjour,

Je suis locataire d'un fond de commerce depuis 3 mois, j'ai dans une de mes pièces 3 fenêtres qui sont en limite de propriété donc quand j'ouvre celles-ci je tombe directement dans le jardin de mon voisin.

Ces fenêtres ont plus de 30 ans nous avons des papiers (comme le permis de construction qui le prouve).

Aujourd'hui le voisin a entamé des travaux en limite de sa propriété donc va construire un mur devant mes 3 fenêtres. En ayant su ceci je me suis rendu en mairie et ai vu les plans qui ont été validés par la DDE. Je suis allée à la DDE pour savoir s'il a effectivement le droit vu que sur les photos que le voisin a donné, on ne voit pas les fenêtres (elles sont cachées derrière des montagnes des parpaings...) et ma réponse reçue par la DDE c'est qu'à niveau urbanisme il a le droit même si mes fenêtres ont plus de 30 ans.

En fait le terrain aurait été mal vendu, le propriétaire des murs dont je suis locataire aurait dû demander de laisser 1m90 pour que l'on puisse jouir de la lumière. Le propriétaire du fond ne veut pas porter plainte.

Mon problème est celui-ci:

J'ai un bar à thème donc je diffuse de la musique.... en se collant aux 3 fenêtres mon voisin porte préjudice à mon établissement puisque je ne pourrais plus jouir de la lumière du jour et il faudra insonoriser totalement cette pièce. Je viens de me mettre à mon compte donc n'ai absolument pas les moyens de payer ces travaux..... À terme je devrais revendre et bien sûr perdre tout ce que j'ai investi. Y a-t-il un recours ? Par rapport au bailleur : le propriétaire des murs en remettant en cause le bail, puisque le fond perd de sa valeur et lui faire prendre à sa charge les frais d'insonorisation qui s'élèvent à plus de 30 000€ dans l'attente de votre réponse..... merci

Par **Upsilon**, le **06/03/2009** à **14:36**

Demandez à vous procurer le Plan d'Occupation des Sols de votre commune, il y a sûrement une disposition relative à la distance requise entre les différents bâtiments.
Je ne peux rien vous dire de plus, mais je réfléchis de mon côté à votre problème.

Cordialement,

Upsilon.